

■ Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers Carliponais et Carlipanaïses

Le 15 mars dernier vous avez renouvelé votre confiance à la liste « Ensemble pour Carlipa » que j'ai eu l'honneur de conduire.

Je vous en remercie. Par ce vote vous avez approuvé les actions menées pendant le mandat précédent, les réalisations, les investissements, qui ont profondément impacté notre commune. Vous avez aussi validé la saine gestion, la maîtrise des dépenses.

Je tiens ici à remercier mes anciens compagnons de route pour ce bon bilan qui a permis de conserver votre confiance. Ils se sont donnés sans retenue durant toutes ces années. Ils peuvent être fiers du travail accompli.

La nouvelle équipe est en place et je ne doute pas qu'elle poursuivra dans ce même élan pour le bien de tous.

Votre bulletin municipal semestriel retrace dans les pages suivantes les éléments importants de l'action communale.

Je vous propose de nous retrouver lors des rendez-vous estivaux qui animeront notre beau village.

Un bel été à vous et à vos familles.

Serge SERRANO

■ Informations communales



● **Votre nouveau Conseil municipal vous remercie.** Le 15 mars dernier, une nouvelle équipe, menée par Serge Serrano, maire sortant, se présentait à vos suffrages pour administrer la commune.

Une liste qui allie des élus expérimentés, qui connaissent bien les enjeux de notre territoire, et de

nouveaux talents, porteurs d'énergie et d'innovation. Au-delà des projets du mandat, elle a pour principale ambition de placer l'humain au cœur de ses actions, pour une commune plus solidaire, dynamique et tournée vers l'avenir.

Dans la profession de foi, les candidats faisaient appel aux soutiens des électeurs de la commune pour bien avancer tout au long du mandat.

Le message a été entendu puisque une forte mobilisation, près de 65 % (participation supérieure à 2020), a permis aux 11 candidats de la liste « Ensemble pour Carlipa » de s'installer à la tête de la commune.

Les élus remercient la population pour la confiance témoignée lors de ce scrutin.

Dès le lendemain, les élus se mettaient en ordre de marche pour relancer les projets préparés par l'ancienne municipalité. En effet, le Conseil sortant avait préparé, la suite sans prise d'engagement, comme notamment sur le projet Cœur de village. Cette anticipation permet d'avoir aujourd'hui, un temps d'avance sur les autres communes et de bénéficier de la disponibilité des entreprises à répondre à notre appel d'offre.

Le 20 mars avait lieu un Conseil municipal d'installation des nouveaux élus. ■ Serge Serrano (maire), ■ Bernard Olivier (1^{er} adjoint), ■ Adeline Carpentier (2^{ème} adjoint),

■ Jean-François Pennavayre (3^{ème} adjoint), ■ Maurice Pisani, ■ Lydia Gonzalez,

■ Lenka Kostalova, ■ Séverine Deltour, ■ Vincent Candelé-Tuheille, ■ Thomas Alquier,

■ Marie-Camille Pasin (Conseillers municipaux listés du plus âgé au plus jeune comme le prévoit le règlement).



Commissions/délégations	Titulaire	Membres
SECURITE	Serge Serrano	Lenka Kostalova Jean-François Pennavayre
AMENAGEMENT ET URBANISME		Conseil municipal
COEUR DE VILLAGE		Conseil municipal
FORMATION		Serge Serrano

Commissions/délégations	Titulaire	Membres
FINANCES	Bernard Olivier	Séverine Deltour
COMMUNICATION		Vincent Candellé-Tuheille Lydia Gonzalez Marie-Camille Pasin Christian Allemand Ouverte à candidatures externes
NOUVELLES TECHNOLOGIES		Ouverte à candidatures externes

Commissions/délégations	Titulaire	Membres
SOCIAL	Adeline Carpentier	Adeline Carpentier
ANIMATIONS/RECEPTIONS/ FESTIVITES/CULTURE		Marie-Camille Pasin Maurice Pisani Ouverte à candidatures externes
EMBELLISSEMENT VILLAGE/ PROPRETE		Adeline Carpentier
ADMINISTRATION		Vincent Candellé-Tuheille

Commissions/délégations	Titulaire	Membres
VOIRIE TRAVAUX SECURITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PATRIMOINE	Jean-François Pennavayre 	Thomas Alquier Maurice Pisani René Desplas Ouverte à candidatures externes

En bleu, les personnes extérieures au Conseil municipal.

Les commissions Communication, Nouvelles technologies, Animations/Réceptions/Festivités/Culture et Travaux sont ouvertes à la population. Si vous souhaitez intégrer une de ces commissions faites-vous connaître en mairie.

■ Informations communales (suite)

● Les commissions/délégations Communauté de communes et autres organismes et syndicats

Commission/Délégation	Titulaires	Suppléants
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PIÈGE LAURAGAIS MALEPÈRE (CCPLM)		
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Serge Serrano	Bernard Olivier
BUREAU EXÉCUTIF	Serge Serrano	Pas de suppléant requis
DÉLÉGATIONS CCPLM		
SIAH Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Fresquel	Serge Serrano	Bernard Olivier
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Lauragais	Serge Serrano	Pas de suppléant requis
CLECT (Commission locale des charges transférées)	Bernard Olivier	
Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Lydia Gonzalez	
COMMISSIONS CCPLM		
EAUX ET ASSAINISSEMENT	Séverine Deltour	Pas de suppléant requis
VOIRIE	Thomas Alquier	
Transition écologique et Mobilité/Environnement	Serge Serrano	
Santé	Adeline Carpentier	
AUTRES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS		
SGEPI Syndicat de gestion et d'entente pédagogique intercommunale	Vincent Candellé-Tuheille (Vice-Président) Marie-Camille Pasin Serge Serrano	Bernard Olivier
CCAS (Aide Sociale)	Adeline Carpentier Séverine Deltour Marie-Camille Pasin Maurice Pisani	Lucienne Batifoulier Eliane Bonnery Josette Gouelle Christiane Rogié
SYADEN Syndicat Audois d’Energies & du Numérique	Serge Serrano	Bernard Olivier
Marchés A Procédure Adaptée (MAPA) Marchés Publics - Appel d'offre	Jean-François Pennavayre Adeline Carpentier Bernard Olivier	Thomas Alquier Lydia Gonzalez Maurice Pisani
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Bernard Olivier Thomas Alquier Adeline Carpentier Séverine Deltour Lydia Gonzalez Estelle Olivier	Michèle Babou Jean-Louis Denis Audric Marty Mark Moloney Eric Paniello Portero Dominique Sibra
Commission Contrôle Listes Electorales	Membres en cours de validation par la Préfecture	
Correspondant Défense	Maurice Pisani	Pas de suppléant requis
Correspondant Tempête (ENEDIS)	Serge Serrano	
Correspondants SDIS	Jean-François Pennavayre	

En bleu, les personnes extérieures au Conseil municipal.



■ Informations communales (suite)

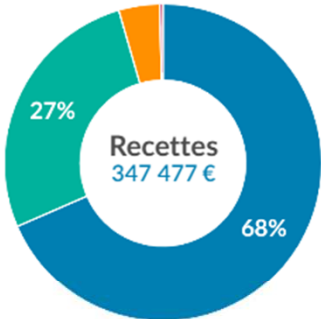
● Côté finances : Compte administratif 2025

Lors de sa séance du 17 février 2026, le conseil municipal approuvait les comptes de l'année 2025. Les résultats de fin d'exercice sont présentés ci-dessous. Ils sont en accord avec le compte de gestion de la trésorerie.

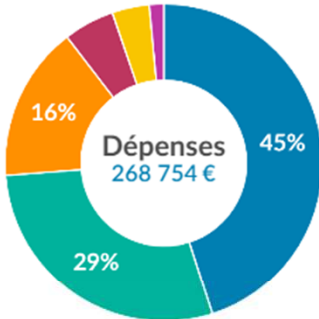
COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (En milliers d'euros)	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS et DÉFICITS (-) EXERCICE	EXCÉDENTS et DÉFICITS (-) CUMULÉS (*)
Section de fonctionnement	347,5	268,8	78,7	254,5
Section d'investissement	143,7	618,2	-474,5	-118,9
(*) cumuls des exercices précédents et de l'année 2025				135,6

Ci-après, détail des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres :

⚙ Fonctionnement



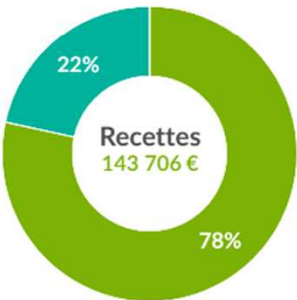
Impôts et taxes :	238 017 €
Dotations et participations :	93 846 €
Autres recettes réelles :	14 514 €
Produits des services :	1 100 €



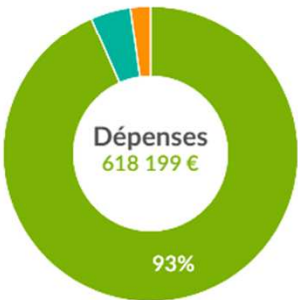
Charges générales :	121 062 €
Charges gestion courante :	77 213 €
Charges de personnel :	42 431 €
Autres dépenses réelles :	13 890 €
Intérêts d'emprunts :	10 228 €
Dépenses d'ordre :	3 930 €

L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, s'élève à **135 651,89 €** (toutes sections confondues) contre 531 421,53 € à fin 2024. Cette baisse s'explique par la reprise des travaux cœur de village en 2025 après une pause en 2024. Cet excédent sera insuffisant pour financer la tranche 3 du cœur de village.
Nous aurons recours à un emprunt pour financer la dernière tranche des travaux.

📈 Investissement



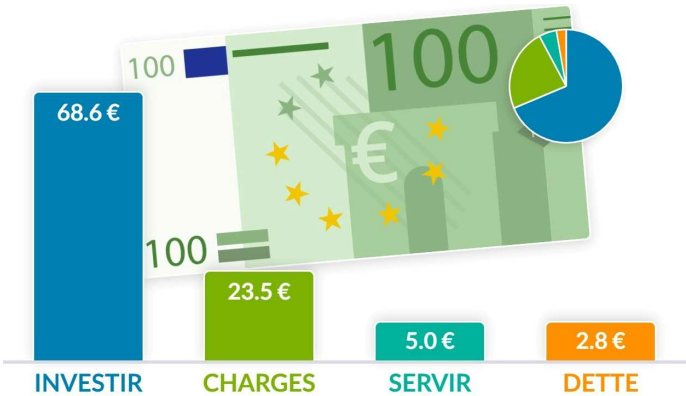
Dotations et subventions :	112 671 €
Recettes d'ordre :	31 034 €



Dépenses d'équipement :	577 532 €
Dépenses d'ordre :	27 103 €
Remboursement du capital :	13 562 €

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 représentent 93% des dépenses d'investissement : Cœur de village tranche 2, Bâche incendie, Rénovation appartement étage mairie.
Des dépenses d'équipement sont à prévoir sur les années 2026 et suivantes : Cœur de village tranche 3, Espace Martin CAU, Remplacement lampes sodium éclairage public, Toitures bâtiments communaux...
Des dossiers de demande de subventions seront déposés pour atténuer la part communale de ces dépenses.

Comment sont employés 100 € en 2025 :
68,6 € sont consacrés à l'investissement alors que **23,5 €** sont utilisés pour payer les charges fixes (éclairage public, eau, entretien des bâtiments et de la voirie, etc...).
5,0 € sont déboursés pour rémunérer le personnel qui sert la population (service administratif), tandis que **2,8 €** sont destinés au remboursement de la dette contractée par la collectivité.



■ Informations communales (suite)

● Recettes et taxes foncières pour 2026

FISCALITÉ et Recettes réelles et attendues	2025 en € (Réelles)	2026 en € (Attendues)
Produits attendus des taux votés par la commune	167 023	165 721
Taxe habitation résidences secondaires	13 940	14 038
Effet correcteur suppression Taxe habitation	7 013	6 872
État : Compensation taxe foncière	2 847	4 149
IFER (Energies renouvelables)	347	352
Total recettes réelles/attendues	191 170	191 132
Dotations globales de fonctionnement versés par l'État (Réelles/Attendues)	84 549	85 378
CFE	Collectée par la communauté de communes et reversée aux communes	



Pour 2026, les dotations globales de fonctionnement attribuées par l'État sont légèrement supérieures à celles versées en 2025. Ceci a permis de reconduire, les taux de taxe 2025 pour 2026.

Nous restons vigilants sur les restrictions qui pourraient intervenir sur les années futures en raison de la réduction du déficit de l'État.

En cas de réduction de ces dotations, nous serions dans l'obligation d'ajuster nos taux de taxes pour combler un manque de recette.



Les taux de taxes 2026 demeurent inchangés sur la partie communale : ■ Foncière bâti : 55,80 % ■ Foncière non bâti : 108,13 % ■ Taxe habitation (Résidences secondaires) : 26,24 %.

La Communauté de communes a décidé d'identifier en tant que telle, dès 2026, la **taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** jusqu'alors incluse dans le taux du foncier bâti. Le taux de la TEOM pour 2026 a été fixé à 7,32%. Les propriétaires bailleurs, pourront désormais répercuter le montant de cette taxe auprès de leurs locataires. Afin de compenser cette nouvelle taxe, une diminution de taux a été réalisée sur le foncier bâti à hauteur de 5,46% (Réduction maximum autorisée). Il restera un reliquat de 1,86% sur cette taxe qui pourra engendrer une légère hausse de votre taxe foncière bâti. Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, un « Chèque Pouvoir d'achat » pris en charge par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la communauté de communes sera mis en place pour compenser cette augmentation. Nous vous informerons, en temps utile de la mise en place de cette démarche.

● **Conseil municipal des enfants.** Les élus souhaitent mettre en place un Conseil municipal des enfants de la commune scolarisés du CE1 à la 5^{ème}. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour permettre aux enfants éligibles de candidater. Aucune obligation de nombre, nous ferons avec les enfants inscrits. Déjà 5 inscriptions.

Date limite des dépôts de candidatures : 1^{er} septembre 2026.

Alors ne manquez pas cette occasion !! Engagez-vous dans cette expérience et participez à la vie locale et administrative de votre commune !!

Vous serez assisté par un Conseiller municipal pour développer et mettre en œuvre les projets que vous aurez décidés.



Pour une information en continu, consultez régulièrement le site de la commune www.carlipa.fr, et téléchargez l'application PanneauPocket sur votre mobile. Vous recevrez des alertes à chaque ajout de contenu. L'application gratuite est disponible sur IOS et sur Android.

**Panneau
Pocket**

■ Informations communales (suite)

● **Vente immeuble Martin CAU.** Le Conseil municipal met en vente une partie de la propriété Martin CAU dont la commune est propriétaire. Le bien est situé au 31 boulevard des Tilleuls. La vente concerne la maison d'habitation (longère) ainsi que les parcelles non bâties attenantes, à l'avant de l'habitation (Sud) et en prolongement du bâti (Est), en bordure de la rue des Caves. La parcelle à l'arrière de la longère sur laquelle est situé le hangar est conservée par la mairie.

La vente sera réalisée par adjudication au plus offrant. Elle sera réalisée par Maître CHABERT commissaire de justice AUXILIAJURIS - 76 allée d'Iena à CARCASSONNE.

Vous souhaitez vous porter acquéreur de ce bien, vous pouvez retirer, à compter du 1^{er} août 2026, en l'étude de maître CHABERT ou en mairie, le dossier de candidature. Ce document vous informera, des dates et modalités de candidature à respecter.

Date limite de dépôt des offres d'achat : 18 septembre 2026 à 12 heures par dépôt en l'étude de Maître CHABERT contre récépissé ou par envoi postal en recommandé à adresser à l'étude.



● **Incivilités.** Nous souhaiterions ne plus avoir à développer ce thème sur nos prochains bulletins municipaux mais nous constatons encore trop d'incivilités pour les passer sous silence.

Ordures ménagères et recyclage. Afin d'assurer une meilleure gestion des ordures ménagères, il est demandé aux habitants de respecter le tri des ordures ménagères et des objets recyclables (généralement les emballages). Les objets déposés aux pieds des bacs sont considérés comme des dépôts sauvages et sont passibles d'une amende de 130 euros. Les éléments automobiles tels que pneumatiques, optiques, carrosserie etc... ne sont pas des pièces recyclables correspondant à notre service de

traitement. Pensez à vous diriger vers les déchetteries prévues à cet effet. N'hésitez pas à utiliser d'autres bacs de dépôt lorsque ceux à proximité de votre secteur sont pleins.

Le coût du ramassage et du traitement de nos déchets représente 25 % du budget de la communauté de communes et est répercutés sur nos impôts fonciers. Les bailleurs pourront désormais refacturer cette taxe à leurs locataires.

Propriétaires de chiens. Nous rappelons que vous restez responsable de vos compagnons à quatre pattes en toutes circonstances notamment pour leurs déjections qui impactent la bonne tenue de nos rues. Vous êtes invités à ramasser leurs déjections à l'occasion de leurs promenades.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vos animaux domestiques ne doivent ni errer ni être promenés sans laisse dans le village comme dans les massifs forestiers.

Stationnement. Nous invitons les automobilistes résidents et autres à respecter les emplacements de stationnement prévus en position correcte afin de faciliter la circulation, la visibilité et l'accès au stationnement pour les autres usagers.

● **Épisodes de canicule et sécurité des personnes.** Fin juin, pendant la période de forte canicule, les membres de la commission Communale d'Action Sociale (CCAS) sont allés à la rencontre des personnes du village identifiées comme isolées et vulnérables. L'opération consistait à s'assurer de leur état de santé, d'identifier leurs besoins et de procéder à leur recensement. Ce dernier n'avait rien d'obligatoire. Seules les personnes qui le souhaitaient ont été inscrites au registre. Lors de cette visite, la Commission a distribué, aux personnes rencontrées, un flyer indiquant les gestes et attitudes à pratiquer pour appréhender au mieux, la chaleur. Il leur a été également proposé de les accueillir dans des bâtiments communaux climatisés le temps d'un rafraîchissement. Cette action pourra être renouvelée en cas de nouvel épisode de canicule.

Si vous avez besoin des services de la municipalité, n'hésitez pas à vous signaler en mairie au 04 68 94 23 51.



■ Informations communales (suite)

- **Démarches relatives à l'urbanisme.** Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, un flyer à conserver indiquant les démarches à effectuer auprès de la mairie avant d'entreprendre des travaux sur votre bien : Permis de construire, Déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation de voirie, etc...



■ Points sur les travaux

● Travaux réalisés et en cours de réalisation



- **Restauration croix de la passion.** Des travaux de peinture de la ferronnerie et de rénovation de la maçonnerie du support ont été réalisés par l'EURL GUERRERO. Ces travaux, réalisés à moindre coût, sont une première étape d'un programme de restauration de plus grande ampleur incluant la reconstitution des éléments d'origine et pour lequel nous solliciterons un financement auprès de la Fondation du patrimoine. La Fondation n'intervient que si la population exprime une volonté à la rénovation du patrimoine. Le Conseil municipal ne peut, à lui seul, porter ce projet devant la fondation. Nous inviterons, en temps utile, la population à assister à la réunion préparatoire avec les représentants de la fondation.

- **Entretien chemin de Roquelongue.** L'entreprise BTP SIBRA est récemment intervenue sur le chemin en terre de Roquelongue (Au Nord des Castelles Basses) pour effectuer un apport de concassé 0/20 sur une cinquantaine de mètres à partir du chemin des Castelles. L'entame de ce chemin a été réalisée en grave émulsion pour limiter la descente de graviers lors d'événements pluvieux.

- **Curage fossé.** Pour un meilleur écoulement des eaux pluviales, l'entreprise SIBRA a procédé au curage de 300 Ml du fossé qui longe le chemin de Sainte Julie derrière le bâtiment de Latour.

- **Ligne électrique.** Lors de la première tranche du cœur de village, un fourreau avait été enfoui pour relier les coffrets électriques de la place Bellevue à la fontaine. L'entreprise SEICA a récemment déposé un câble dans le fourreau et une prise sur la fontaine. Cette installation permettra désormais de disposer de l'électricité à proximité de la fontaine sans rallonge aérienne ou au sol comme cela était le cas jusqu'à présent. Le fourreau qui rejoint la Fontaine à la Cajorque reste vide mais disponible si nous souhaitons électrifier la Cajorque à partir du compteur de la place.

- **Pose cache conteneurs Ordures Ménagères et recyclage.** Afin de limiter la vue sur les conteneurs OM et recyclage du centre de village, une structure métallique en rehausse du mur de pierre a été réalisée et récemment posée par l'entreprise AUDE CONSTRUCTION METALLIQUE de Montréal. On compte également sur le civisme des riverains utilisateurs de ce point de collecte pour maintenir un état sanitaire irréprochable du site.

- **Suppression fils nus.** L'entreprise OMEXOM DISTRIBUTION TARN a procédé à l'enlèvement des fils nus aériens, rue de la Verdale. Les habitations alimentées par ces fils ont été reconnectées à l'électricité par de nouveaux circuits et tracés souterrains. Désormais, toutes les lignes électriques du village sont sécurisées.

- **Travaux à la sacristie.** L'entreprise locale Audric Marty a procédé à la mise en peinture des menuiseries des fenêtres de la sacristie et au remplacement de quelques carreaux cassés. L'entreprise BERTOLDI est intervenue sur quelques éléments de plomberie devenus défectueux.

- **Enfouissement câble éclairage public.** En avant travaux de la tranche 3 du cœur de village, l'entreprise DEBELEC a repris l'enfouissement du câble électrique de l'éclairage public qui longe le jardin face à l'école. La profondeur d'enfouissement de ce câble n'était pas suffisante.

- **Éclairage public.** Notre dossier de demande de subvention accepté à plus de 60% des travaux par le SYADEN, nous a permis de remplacer les lampes sodium qui ne seront plus disponibles à compter de 2027. Notre village est désormais doté du 100% LED, ce qui permet de bénéficier d'un éclairage de qualité avec une consommation significativement réduite.

- **Peinture dents de requin.** Afin de signaler les dos d'ânes présents sur le chemin de la Serre Sud, des travaux de rafraîchissement de peinture ont été réalisés par l'EURL RENOVATOR.



■ Points sur les travaux (suite)

● Travaux à venir

● **Entretien voirie.** Un programme de voirie et de rénovation de certains caniveaux sera réalisé au second semestre 2026. Ces travaux compris dans une enveloppe pluriannuelle seront déterminés en fonction des urgences identifiées et des surcoûts actuellement constatés sur les produits dérivés du pétrole.

● **Travaux cœur de Village 3^{ème} tranche.** La consultation des entreprises s'est terminée le 17 juin dernier. Les dossiers sont actuellement en consultation auprès de l'Agence Technique du département (ATD11), organisme assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une restitution est attendue dans le courant de l'été. Le choix des entreprises interviendra certainement à la rentrée pour un début des travaux en novembre.

Cette tranche couvre : la rue des Remparts (Tour d'église), la route de Villespy (du foyer à la fin du cimetière), route de Bram, aménagement espace extérieur Relais Communal, travaux en périphérie du jardin public (pose d'une clôture de limite avec le privé, plantation d'arbustes pour délimiter et sécuriser la partie en surplomb de la rue de la République, pose d'un banc, aménagement de l'espace Boulodrome avec création d'une aire de jeu, création d'un parking à l'entame de la route de Villepinte.

La chaussée sera reprise en enrobé noir routes de Villespy et Bram sur l'emprise des travaux.

Les entreprises auront pour consignes de ne gêner qu'au minimum les riverains et les utilisateurs de la route départementale. Les travaux seront réalisés en demi-chaussée sans interruption de la circulation.

● **Rampe d'accès parking salle polyvalente.** Des trous apparaissent en jonction du goudron sous la barrière et du revêtement en gravier concassé (0/20) du parking de la salle polyvalente. Des investigations sont en cours avec les professionnels pour réaliser une réparation pérenne. Peut-être une chape béton inclinée entre goudron et concassé. À suivre...

● **Toitures bâtiments communaux.** Des travaux de réfection de toitures sont à prévoir sur le préau de l'école et sur le Relais Communal. Des travaux provisoires sont effectués lorsque nous constatons des infiltrations d'eaux pluviales. Ces interventions ne sont pas suffisantes pour garantir une étanchéité, dans le temps, de ces toitures.

Nous prévoyons de déposer, en octobre, un dossier de demande de subvention auprès du Département et de l'État pour financer une partie de ces travaux.



■ Ephéméride



● **Mercredis de juillet.** Rendez-vous tous les mercredis de juillet dès 21 heures sur le parvis de la mairie pour vivre un été au rythme de la musique. Un programme préparé par la Commission des Fêtes de la commune qui met en scène des intermittents professionnels du spectacle, sur un registre varié pour le plaisir de tous. Voir le programme sur article dédié.

● **Fête locale.** Organisée par l'association locale Carlip'animations, la fête locale aura lieu les vendredi 31 juillet, samedi 1^{er} et dimanche 2 août prochain. Plus d'informations sur le programme sur l'article dédié et dans les semaines à venir.

● **Repas Champêtre.** Il aura lieu, le dimanche 13 septembre à midi place Bellevue. Toujours sur le principe de l'auberge espagnole, il permettra à la population de se réunir et de partager les réalisations culinaires de chacun. Plus d'informations sur l'organisation de ce repas en temps utile dans vos boîtes aux lettres. Le repas sera accompagné d'une animation musicale.

■ Démographie



Naissance :

● **Emmie LOUBET** née le 1^{er} avril 2026 à Quint-Fonsegrives (31)



■ Vie locale

Ces ateliers ont été financés par la Commission des Financeurs de l'Aude et accompagnés par l'Espace Seniors du Lauragais.

Hormis le sérieux et la bonne humeur du déroulement des séances, ces ateliers ont permis au plus grand nombre des participants de la commune et des communes voisines, un rapprochement humain indéniable.



■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

verre de l'amitié, une occasion supplémentaire de se retrouver, d'échanger et de prolonger la soirée dans la bonne humeur.

Au programme, ■ 1^{er} juillet : Orchestre Trompette Melody ■ 8 juillet : Un air de deux airs ■ 15 juillet : Duo Onyx ■ 22 juillet : Tchicho and Co.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Les soirées « Lectures et Papotins », qui se déroulent le dernier mardi du mois, permettent de partager de bons moments dans une ambiance chaleureuse, avec boisson et petits gâteaux. Contact infos - Ghislaine : 06.73.37.23.88

Nous remercions également toutes les personnes ayant participé à la rencontre entre la population et les élus du samedi 13 juin dernier, un temps d'échange apprécié qui a permis d'aborder ensemble les projets et les attentes pour notre commune.

Enfin, le Relais Communal met à disposition un espace de coworking destiné aux personnes pratiquant le télétravail, offrant un cadre calme et convivial pour travailler tout en restant au cœur du village.



■ *La maxime du bulletin*

" la musique est la langue des émotions "

Emmanuel KANT
(1724-1804)

■ Vie associative



● L'actualité de Carlip'animations

Le 21 mars, Carlip'Animations a eu le plaisir d'organiser le **Carnaval** en partenariat avec les écoles du RPI de Carlipa, Cenne-Monestiés et Villespy. En amont de cette journée, les élèves ont confectionné Monsieur Carnaval dans leurs écoles, sur le thème de la fin de l'hiver. Le jour du Carnaval, les enfants ont ensuite assisté à un spectacle sur le thème de Norbert Dragoneau, avant de partager un goûter tous ensemble. L'après-midi s'est poursuivie par une joyeuse parade dans les rues du village, rythmée par les danses enthousiastes des enfants et le jugement de Monsieur Carnaval. La traditionnelle crémation de Monsieur Carnaval est venue clôturer cette belle journée dans une ambiance festive.

Le repas du soir a réuni les convives autour d'une savoureuse daube de la Malepère. Les blind tests ont animé la soirée avant de laisser place à la danse, aux rires et à la convivialité.

Le 20 juin, **Carlipa fête sa musique** a rassemblé les habitants autour des **Zigotos**, musiciens et chanteurs amateurs du village et des alentours, ainsi que d'un karaoké. Pour cette première édition organisée en extérieur, la place Bellevue a accueilli un public nombreux dans une ambiance chaleureuse et festive. Merci aux Zigotos pour avoir partagé leur talent, mais aussi aux personnes qui ont participé au karaoké. Grâce à votre enthousiasme et à votre bonne humeur, cette soirée restera un très beau souvenir.



Toute l'équipe de Carlip'Animations remercie chaleureusement les bénévoles, les participants, les écoles, les musiciens ainsi que toutes les personnes qui nous soutiennent et prennent part à nos manifestations. C'est grâce à vous que ces moments de partage et de convivialité peuvent exister.

Nous espérons vous retrouver nombreux à l'occasion de la fête locale du **31 juillet, 1^{er} et 2 août** !

Au programme :

Vendredi 31 juillet

19h : Ouverture de la buvette

20h : Auberge Espagnole

22h30 : Soirée dansante
DJ DENS

Samedi 1^{er} août

18h30 : Ouverture de la buvette

19h : Apéritif Tapas animé

22h30 : Soirée dansante
Podium SUBSONIC

Dimanche 2 août

18h30 : Ouverture de la buvette

20h : Début du repas. 19€ Adulte, 17€ Adhérent, 10€ enfant de moins de 11 ans ; sur réservation 06/28/60/13/96.

Menu Adulte :

- Verre de l'amitié
- Melon Jambon
- Entrecôte Frite maison
- Pumpet

Menu Enfant :

- Verre de l'amitié
- Saucisse Frite maison
- Glaces

22h30 : Soirée dansante Orchestre ACROPOLE

Toute l'équipe de Carlip'Animations vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous les **31 juillet, 1^{er} et 2 août** pour partager ensemble un week-end de fête, de musique et de convivialité. Au plaisir de vous y retrouver nombreux.



● L'ACCA (Association communale de chasse agréée)

Du changement au niveau du bureau de l'association : à la suite de l'Assemblée Générale du 27 juin dernier, le bureau passe de 6 à 3 membres élus : ■ Jean-Louis De Oliveira (Président), ■ Dorian De-Oliveira (Trésorier), ■ Stijn Dedonder (Secrétaire).

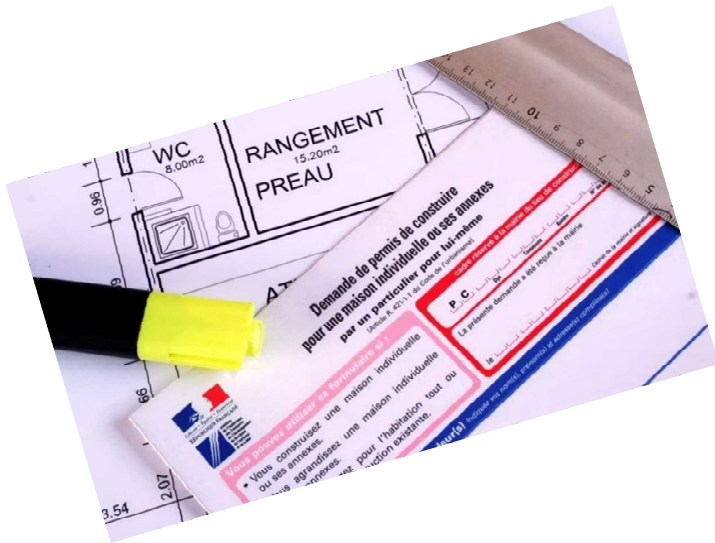
La remise des cartes de chasse s'effectuera le 2 août 2026, au foyer de Carlipa, et des lâchers de faisans seront organisés en septembre, octobre et décembre.

Le président souhaite une bonne saison à tous les chasseurs !



■ SPECIAL URBANISME ■

Document à conserver



L'image au dos résume l'ensemble des obligations vous concernant vis-à-vis de l'urbanisme et les documents nécessaires à demander et à obtenir avant d'entamer tous travaux.

En effet, tous les travaux à l'extérieur de votre habitation intéressent la commune, même si c'est « à l'identique ».

Le plan local d'urbanisme PLU réglemente ce qui peut être fait ou non.

Venez en mairie, exposez votre projet et nous verrons ensemble comment le réaliser et le sécuriser administrativement. Il existe de nombreuses possibilités.

Cette démarche en amont est cent fois préférable à un dépôt « en solo » qui pourrait être rejeté ou pire une construction sans permis qui entraînera la remise à l'état initial à vos frais.

Si vous avez réalisé des travaux sans autorisation d'urbanisme ou sans respecter l'autorisation obtenue, il s'agit d'un délit. La mairie ou des tiers peuvent vous poursuivre. Vous risquez des sanctions pénales, civiles et administratives tant que les délais de prescription ne sont pas terminés.

Dans l'image résumée au dos vous voyez qu'il y a de nombreux cas de figure. A titre d'exemple, en cette période de canicule, l'implantation d'une climatisation nécessite une déclaration préalable pour le moteur situé à l'extérieur. Venez en mairie et nous verrons ensemble les préconisations utiles car si, par exemple, votre habitation est au ras de la rue, votre propriété s'arrête au ras de la rue et un moteur en surplomb sur la voie publique est sur la voie publique, pas chez vous.



MODIFICATION À L'IDENTIQUE

Toit, tuiles, fenêtres, volets

- Hors périmètre ABF : aucune formalité
- En périmètre ABF **(DP)**

DÉMOLITION D'UNE

CONSTRUCTION

- Permis de démolir

ANNEXES

(abri de jardin, appentis, cabane isolée, garage...)

- < ou = 5 m² : aucune formalité
- < ou = 20 m² **(DP)**
- > 20 m² **(PC)**

TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité
- Surélevée < ou = 5 m² : aucune formalité
- Surélevée < ou = 40 m² **(DP)**
- Surélevée > 40 m² **(PC)**

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

- **NON-COUVERTE/COUVERTE**
< OU = À 1,80 M
 - Bassin < ou = à 10 m² : aucune formalité
 - Bassin < ou = 100 m² **(DP)**
 - Bassin > 100 m² **(PC)**
- **COUVERTE > 1,80 M** **(PC)**

LÉGENDE

(DP) Déclaration Préalable

(PC) Permis de Construire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Zone U : Zone Urbaine

CRÉATION D'UNE FENÊTRE

DE TOIT, LUCARNE

- **(DP)** (sans création de surface plancher)

POSE DE PANNEAUX

PHOTOVOLTAÏQUES

- **(DP)**

EXTENSION, AMÉNAGEMENT

DE COMBLES OU GARAGE

ACCOLÉ

- < ou = à 40 m² **(DP)**
- < ou = à 20 m² en zone U **(DP)**
- > 40 m² **(PC)**

TOITURE

- **(DP)**

RAVALEMENT

DE FAÇADE

- **(DP)**

COUPE OU

ABATTAGE

D'ARBRE

- **(DP)** si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé/inscrit

PORTAIL, CLÔTURE

ET GRILLAGE

- **(DP)**

CRÉATION D'UNE VÉRANDA

OU TERRASSE COUVERTE

- < ou = à 5 m² : aucune formalité
- > à 20 m² hors zone U **(PC)**
- < ou = à 40 m² en zone U **(DP)**
- > 40 m² **(PC)**

CLIMATISATION

OU POMPE À CHALEUR

- **(DP)**

FENÊTRE OU

PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement **(DP)**